

L'INSCRIPTION AU DEUXIÈME CHALLENGE DE LA MOBILITÉ EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ EST OUVERTE !



La deuxième édition du Challenge de la Mobilité en Bourgogne-Franche-Comté se déroulera du 19 au 25 septembre 2022. En 2021, pas moins de 148 entreprises publiques et privées se sont mobilisées, réussissant au total à convaincre 1 761 de leurs collaborateurs.

Dédié à l'expérimentation d'une **mobilité alternative domicile-travail par rapport à l'usage du véhicule personnel en solo**, le Challenge de la Mobilité apporte bien sûr sa contribution à la transition écologique. Mais c'est aussi pour les entreprises une opportunité d'animer la relation avec leurs salariés et de les rendre davantage acteurs de leur propre démarche de décarbonation. Enfin, le Challenge de la Mobilité en Bourgogne-Franche-Comté apporte aux entreprises qui y participent une visibilité forte à leur engagement RSE, éventuellement renforcée par une victoire à l'un des nombreux prix en compétition.

L'inscription est ouverte sur le site Internet du Challenge de la Mobilité en Bourgogne-Franche-Comté. **Le défi collectif pour notre région est de dépasser le chiffre de 148 employeurs inscrits.** La créativité et la motivation de leurs collaborateurs feront le reste.

LE CHALLENGE DE LA MOBILITÉ, UN INCONTOURNABLE POUR LES EMPLOYEURS

Les employeurs, en Bourgogne-Franche-Comté comme ailleurs, jouent un rôle éminent dans la **lutte contre le réchauffement climatique et l'invention de nouvelles pratiques décarbonées**. À travers l'éco-conception de leurs produits ou de leurs services, la remise à plat de leur système de production, le questionnement de leur panel de fournisseurs ou l'adoption de nouvelles approches énergétiques, les acteurs publics et privés ont en effet de très nombreuses opportunités de s'engager. C'est aussi une demande forte de la part de leurs clients, de leurs riverains et de leurs salariés et de plus en plus un critère de préférence, des consommateurs comme des jeunes en recherche d'emploi.

Le Challenge de la Mobilité en Bourgogne-Franche-Comté offre aux employeurs une occasion de progresser dans un registre fondamental de la transition écologique : les déplacements. En effet, **la mobilité domicile/travail est au cœur des enjeux de mobilité durable**. Avec une trentaine de kilomètres par jour et par personne en moyenne, elle génère en France 12 millions de tonnes de CO2 par an. Ces déplacements, majoritairement effectués seul dans sa voiture, occasionnent congestions, perte de temps, pollutions, nuisances, stress et fatigue. Les territoires ruraux sont également concernés puisque la pratique de longues distances augmente les risques d'accident et le recours fréquent à une deuxième voiture pèse lourdement sur le budget des ménages.

La dynamique du Challenge de la Mobilité vise ainsi à faire bouger les lignes, pour des bénéfices environnementaux, économiques, de santé publique et de bien-être au quotidien. Le défi qu'il représente est à la fois individuel et collectif, et ses arguments font déjà sens auprès de nombreux salariés des entreprises qui ont mis en place un Plan de Mobilité.

La dimension ludique et événementielle du challenge offre une occasion d'expérimenter un ou plusieurs modes de déplacement alternatif à l'auto-solisme. Il permet de tester, puis d'adopter de nouvelles habitudes de déplacement.

Pour les collectivités, l'intérêt de ce challenge est de valoriser leur politique de mobilité et d'animer un événement fédérateur qui a des retombées positives pour tous. Ils renforcent leur partenariat et le dialogue avec les entreprises, organismes et associations installés sur leur territoire pour adapter au mieux l'offre de transport. Les intercommunalités décernent les prix aux entreprises ayant le plus fort taux de participation et contribuent ainsi à promouvoir les acteurs les plus dynamiques.

Pour les employeurs, c'est aussi l'attrait d'une opération de cohésion, avec la possibilité de faire du challenge régional de la mobilité un événement de communication interne. De plus, ces actions sur la mobilité permettent d'agir concrètement en faveur de l'environnement tout en diminuant les risques sur la santé des collaborateurs (accidents, stress, fatigue), bénéficiant à la fois aux performances de l'entreprise et au bien-être des collaborateurs.

Pour les salariés, il s'agit d'un événement ludique, qui donne aussi l'occasion de **réfléchir à sa manière de se déplacer et d'expérimenter de nouvelles façons d'agir**. Les salariés qui ont déjà l'habitude d'utiliser les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle se trouvent confortés. Leur expérience nourrit les échanges et inspire leurs collègues

UN CHALLENGE QUI RAPPROCHE LES ENTREPRISES DES TERRITOIRES QUI LES ACCUEILLENT

Cette année, le challenge est organisé par l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté, en partenariat avec la Région, la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale (CCIR) et la délégation Haute-Saône de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA).

La première édition a mobilisé 20 territoires ; **cette seconde édition se donne pour objectif de mobiliser un plus grand nombre d'acteurs territoriaux dans cette démarche collective.**

Le Challenge de la Mobilité en Bourgogne-Franche-Comté fonctionne selon une logique de chaîne. Ce sont les collectivités territoriales qui ouvrent la possibilité aux employeurs qu'elles abritent de faire participer leurs salariés en déclinant localement le concept.

Les employeurs constituent donc le deuxième maillon de la chaîne, invités à s'inscrire et à mobiliser leurs propres salariés autour d'un double objectif :

- Réduire l'usage du véhicule individuel dans les trajets domicile-travail, au profit d'autres moyens de transport plus vertueux.
- Faire réfléchir plus globalement aux pratiques liées à la mobilité, avec par exemple des questionnements autour de la santé, de la sécurité et du vivre-ensemble.

Le Challenge de la Mobilité récompense la participation des entreprises au niveau local.

Au niveau régional, 4 prix complètent les récompenses : les prix "vélo", "transports collectifs", "territoires ruraux" et "coup de coeur du jury" viennent donner un éclairage apprécié des employeurs et de leurs salariés.



COMMENT PARTICIPER AU CHALLENGE DE LA MOBILITÉ ?

Le site Internet du challenge de la mobilité (www.challengemobilite-bfc.fr), dédié à l'opération en Bourgogne-Franche-Comté, permet de trouver toutes les informations pratiques et les supports de communication pour participer, que l'on soit un territoire, un employeur ou un salarié.

Une participation en pyramide :

- **Première étape** : les EPCI qui veulent participer et engager leur territoire s'inscrivent. Ils promeuvent et animent le challenge auprès des employeurs implantés dans leur périmètre.
- **Deuxième étape** : les employeurs des territoires participants s'inscrivent en ligne jusqu'à la veille du Challenge, le 18 septembre 2022 en sélectionnant le territoire sur lequel ils se situent. Ils désignent en interne un référent du challenge et des ambassadeurs pour animer et mobiliser leurs salariés.
- **Troisième étape** : les salariés s'inscrivent avec le code dédié à leur entreprise. L'ADEME Bourgogne-Franche-Comté a mis en place une mission d'appui individualisé pour répondre à toute question des territoires et des employeurs voulant s'engager dans le challenge : animation@challengemobilite-bfc.fr

Suivez notre actualité sur :



Challenge de la mobilité BFC



Challenge de la Mobilité en Bourgogne-Franche-Comté

L'ADEME en bref

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr

@ademe

Pour toute demande d'interview de l'ADEME BFC,
merci de bien vouloir nous contacter aux coordonnées ci-dessous.

CONTACT PRESSE

Mélanie Voisard

Buzz & Compagnie / melanie.voisard@buzzetcompagnie.com / **06 12 52 53 15**

Inès Lagrange

Buzz & Compagnie / ines.lagrange@buzzetcompagnie.com / **06 29 30 07 51**